La fiducie-libéralité (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :
s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/90df435f-0d4c-4f17-9832-1a3aa42f4f68

ns générales

ENNER PIERRE
némoire : GAUDEMET SOPHIE
iversité Panthéon-Assas - Master Droit privé général
on : 30-01-2023

.a fiducie-libéralité s'entend de l'opération par laquelle un constituant transfère des biens, des droits ou des sûretés à un fiduciaire séparés de son patrimoine propre, les transmettra par la suite à titre gratuit à un tiers bénéficiaire. Cet instrument, qui pendant un tégrer le droit français, a finalement fait l'objet d,une prohibition expresse par la loi du 19 février 2007. Deux arguments ont été es travaux parlementaires. D'une part, la flducie-libéralité serait inutile puisque nous disposerions d'ores et déjà de mécanismes mêmes attentes. D'autre part, elle ne pourrait correctement se concilier ayec les principes du droit des successions. Pour autant, les lors des travaux parlementaires peinent à convaincre. Par la suite, d'autres craintes qui n'ont pas été soulevées nous semblent tionnées. Notamment, s'agissant d'un outil qui permettrait à un de cujus de décider de la gestion de sa succession à la suite de son ant la possibilité d'en écarter temporairement ses héritiers, il conviendrait de veiller à ce que la fiducie-libéralité ne devienne pas un nique. Plus largement, il semble nécessaire de s'interroger sur le centre de gravité du droit des successions : est-il souhaitable de veau les prérogatives du de cujus au détriment des droits des héritiers ? Cela semble en tout cas être la voie prise par le droit des puis les dernières réformes et nous pousse à considérer que s'il fallait adopter un jour la fiducie-libéralité, la prudence commandera e qu'au prix de nombreuses limites d'ordre public.
es : Droit des successions, Droit des libéralités, Fiducie, Retransmission, Stipulation pour autrui, Réserve héréditaire

ns techniques

tion
ment PDF

ns complémentaires

gine :
iv-pantheon-assas-ori-16701
urce : Ressource documentaire